

Honoraires de l'agence

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE

Modalités
(%, forfait, tranches)

A la charge de

Appartement
Maison
Local commercial (murs)
Parts sociales de SCI
Bien rural
Terrain
Fonds de commerce
Autres ventes (lots de lotissement, ventes en l'état futur d'achèvement, garage)

Jusqu'à 80 000 Euro
Forfait de 6 000 Euro

Vendeur ou
Acquéreur.

Supérieur à 80 000 Euros
6% TTC du prix de vente

LOCATION

Modalités
(%, forfait, tranches)

A la charge de

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

Locaux meublés et de droit commun

Locaux commerciaux

Locaux professionnels

Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt)

Les honoraires de locations comprennent :
*Entremise et Négociation,
*Visite, constitution du dossier, rédaction du bail,
*Etat des lieux d'entrée et de sortie (en cas de relocation)

Bailleur =
6%HT, soit 7,2% TTC du
loyer annuel charges
comprises

Locataire =
15 euros TTC /M2

GESTION

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

Locaux meublés et de droit commun

Locaux commerciaux

Locaux professionnels

Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt)

Les honoraires de gestions comprennent :
*Le recouvrement et l'établissement des quittances de loyers,
*La révision du loyer,
*La régularisation des charges,
*Le remboursement des Impôts et taxes,
* La gestion des petits travaux d'entretien,
* La gestion des sinistres, etc,

A la charge du bailleur

Les honoraires correspondent à :
6% TTC des loyers annuels CC.

Assurance loyers impayés possible : nous contacter

AGENCE DES ALLEES : 12, allées Léon Gambetta - 92110 CLICHY
Tél : 01 47 37 13 67 - Fax : 01 47 37 19 21 - email : pierre.patas@orange.fr
SARL au capital de 7.662,45 Euros - RCS NANTERRE 380 378 752 -
N°TVA intracommunautaire: FR41 380 378 752 00014
Garantie financière - GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS
Carte Professionnelle Transaction T1168 et Gestion n° G917

La remise d'une note est obligatoire.
Honoraires au/...../.....

¹: TVA au taux en vigueur à 19,60% incluse
²: Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.
³: On ne peut facturer d'état des lieux au locataire. En cas d'intervention d'un huissier, cf. art. 3. loi du 6/07/1989.

